

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Marvejols, lors de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Marvejols, lors de la séance du 28 nivôse an II (17 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 414;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36329_t2_0414_0000_2

Fichier pdf généré le 15/05/2023

28

L'agent national du district de Marvejols informe la Convention, que la première vente des biens immeubles d'émigrés a eu lieu dans ce district: et que 37 lots ou divisions de ces biens, estimés 144,362 liv., ont été vendus 249,453 liv. (1) au milieu des cris de Vive la République (2).

Insertion au bulletin (3).

29

Adresse du conseil-général de la commune de Salles (4), qui annonce que cette commune, toujours inébranlable dans ses principes républicains, vient de faire don à ses frères d'armes, défenseurs de la patrie, de 170 liv., de 7 paires de souliers en nature, de 64 chemises, et 50 paires de bas (5).

Mention honorable et insertion au bulletin (6).

[Au c^o Giraud, député à la Cour., s.d.] (7)

« Citoyen,

C'est avec confiance que nous nous adressons à toi, pour faire part à la Convention, que cette commune toujours ferme dans ses principes qui ne tendent qu'à l'affermissement des bases de la République, vient de faire un don patriotique envers ses frères d'armes défenseurs de la patrie, de 170 l., destinées à l'achat de 20 paires de souliers, 7 paires de souliers en nature, 74 chemises et 50 paires de bas, que nous venons de déposer au bureau du district. Nous aurions bien désiré que ces dons eussent été plus considérables, mais la commune peu fortunée a fait ce qu'elle a pu suivant sa faculté. Salut et Fraternité. »

BRISSON, GUERRY, P. FERJOT (*maire*),
HENRIO (*agent nat.*), DANIAUD, TARGÉ.

30

Les administrateurs du district de Pont-l'Évêque font passer à la Convention nationale, sous la conduite du citoyen Bourrée, président du comité de surveillance, 691 mares 5 onces d'argenterie, qui leur ont été envoyés par diverses communes de leur arrondissement (8).

Mention honorable, insertion au bulletin (9).

Une députation du district de Pont-l'Évêque se présente à la Barre. BOURRÉE, orateur de

la députation (1). Citoyens représentants. Nommé par les administrateurs du district de Pont-l'Évêque pour vous présenter 691 mares 5 onces d'argenterie provenant des églises d'une partie des communes de ce district, je me suis empressé de remplir leur vœu en faisant porter ces objets au magasin g^o des dépouilles des églises. 128 mares ont été précédemment envoyé à Caen au représentant du peuple Laplanche, auquel envoi notre commune étoit comprise pour 86 mares indépendamment de 78 qu'elle avoit fait passer à la monnaie à Rouen au mois d'octobre 1792. Il m'est bien doux de pouvoir vous dire au nom de mes concitoyens que le fanatisme expire dans nos contrées. Dépouillé des immenses richesses dont des prêtres astucieux et hypocrites l'avoient orné, le peuple n'en voit plus que le squelette hideux et il lui fait horreur. Les traits de lumière sortis du sommet de la Montagne sainte ont dessillé tous les yeux, pénétré tous les cœurs, et à peine en jetant nos regards sur le passé, pouvons-nous comprendre comment nous avons pu si longtemps être les dupes de la charlatanerie sacerdotale et les esclaves de la plus ridicule superstition. L'absurdité de croire qu'un homme peut être intermédiaire entre les autres hommes et la Divinité se fait si bien sentir, que je crois pouvoir vous assurer avec vérité, que bientôt les prêtres auront disparu de notre territoire.

Cependant, citoyens législateurs, je ne vous dissimulerai pas que quelques uns de ces dévotés cherchent encore à empêcher que les progrès rapides de la raison ne répandent partout leur influence heureuse. Ils sont parvenus à détourner quelques communes de déferer à l'invitation qui leur a été faite par le Directoire de notre district d'après l'ordre du sans-culotte Laplanche. Mais, Citoyens Représentants, mettez en réquisition le reste de ces Saints, et sur le champ vous les verrez se lever en masse, paroître à votre barre, voler dans le creuset national, y apprendre à mieux se pénétrer des principes de l'égalité en exerçant envers toute la République cette bienfaisance que, jusqu'alors, ils avoient réservé pour quelques êtres privilégiés.

Pour nous, nous ne connoissons plus d'autres saints que ces vertueux Montagnards qui, à l'aide du vaisseau révolutionnaire qu'ils ont lancé, vont nous conduire au port ou par leurs infatigables travaux, leur courage intrépide, leur énergie vraiment républicaine, ils nous feront goûter le plus inaltérable bonheur.

Notre commune, il y a viron deux mois vous avoit demandé à voir son nom régénéré dans un baptême civique, elle en veut un plus conforme aux principes qu'on y professe, nous ne devons plus porter celui que prenoient les apôtres du mensonge et de la superstition, nous demandons à porter le nom d'un vertueux citoyen qui mourut martyr de la liberté et de son dévouement pour la chose publique, que Pont-l'Évêque désormais s'appelle Pont-Chaslier.

Je vais vous faire au nom de notre municipalité le dépôt de trois brevets de ci-devant chevaliers de St-Louis avec deux croix et deux petites parcelles d'une troisième que l'aristocrate qui la portoit dit avoir été brisée dès avant la Révo-

(1) P.V., XXIX, 299. Mention dans *M.U.*, XXXV, 456; *J. Matin*, n° 530; *C. Eg.*, p. 138; *J. Sablier*, n° 1083.

(2) *J. Fr.*, n° 481.

(3) *B.*, 28 niv. (suppl^o).

(4) Charente-Inf^o.

(5) P.V., XXIX, 300.

(6) *B.*, 28 niv. (suppl^o).

(7) C 288, pl. 880, p. 9.

(8) P.V., XXIX, 300. Mention dans *M.U.*, XXXV, 457; *J. Sablier*, n° 1083; *Ann. patr.*, p. 1713; *J. Fr.*, n° 481.

(9) *B.*, 28 niv. (suppl^o).

(1) C 288, pl. 880, p. 3.